

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1651

26 juin 2014

### SOMMAIRE

AAA Consulting S.A. ....	79205	Hosta .....	79230
Avanzia Bank S.A. ....	79204	Immobilier Europa Direkt Property Co 4 S.à r.l. ....	79238
Avanzia Bank S.A. ....	79205	Izurium Credit Holding S.à r.l. ....	79221
Aequitas Europe 1 S.à r.l. ....	79205	KW Investment Four Lux S.à r.l. ....	79210
Aequitas Europe 2 S.à r.l. ....	79207	KW Investment One Lux S.à r.l. ....	79217
Aequitas Europe 3 S.à r.l. ....	79248	KW Investment Three Lux S.à r.l. ....	79226
A.G. Buildings S.A. ....	79207	NUCCO Management S.à r.l. ....	79230
A.G. Buildings S.A. ....	79203	Orco Property Group .....	79233
Amella Investments S.à r.l. ....	79202	Rembrandt Holdings S.A. ....	79222
AmTrust Insurance Luxembourg S.A. ...	79208	Trelson Investments S.A. ....	79247
Applecross Immobilière I S.A. ....	79206	Union Bancaire Privée (Europe) S.A. ....	79206
Arbalux S.A. ....	79206	USG Professionals S.A. ....	79247
Aztek S.A. ....	79207	Verim S.A. ....	79204
Brand 30 S.à r.l. ....	79232	Verne Holding S.à r.l. ....	79204
cobos Luxembourg S.à r.l. ....	79203	Veron Management S.à r.l. ....	79203
C-Quadrat SMN Sicav .....	79248	Verrinvest Luxembourg S.A. ....	79247
Dalpa S.A. ....	79248	Violane Finance S.à r.l. ....	79202
East West Trading & Management S.à r.l. .....	79248	ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	79202
Felten Promotions S.à r.l. ....	79225	ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	79203
Finnlines Baltic S.A. ....	79214		
FlyBalaton Investment S.A. ....	79215		
Fourteen Felicia S.à r.l. ....	79222		

**Violane Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 140.265.

*Extrait des décisions du conseil de gérance prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil de gérance, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Violane Finance Sàrl

Référence de publication: 2014057448/16.

(140065601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 141.010.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 10 mars 2014 que le mandat de Monsieur Chunxin ZHAN né le 6 avril 1955 à Hunan, République Populaire de Chine, résidant professionnellement au 361 Yin Pen South Road, 410013 Hunan - Chine, en tant que gérant de la Société a été renouvelé avec effet au 10 mars 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

*Pour ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014057467/17.

(140065475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Amella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 182.921.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 28 mars 2014 avec effet au 28 mars 2014:

- Ancienne situation associée:

Codirector Services Limited: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation de l'associée:

	Parts sociales
Blasters Holding Ltd	
ayant son siège social à Felbaweg 10, FL-9494 Schaan, Liechtenstein, enregistrée auprès du	
Registre de Commerce de Liechtenstein sous le n°FL-0002.469.880-6 . . . . .	12.500
Total . . . . .	12.500

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Amella Investments S.à.r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014057542/21.

(140066493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**cobos Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057523/9.

(140066503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Veron Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.970.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68499 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057447/10.

(140065802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.010.

Conformément à l'article 13 des statuts, les gérants élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Chunxin ZHAN né le 6 avril 1955 à Hunan, République Populaire de Chine, résidant professionnellement au 361 Yin Pen South Road, 410013 Hunan - Chine. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Mars 2014.

Référence de publication: 2014057468/13.

(140065475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.590.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 17 mars 2014*

1. le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen est renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

2. Monsieur Alain Renard, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower, est nommé nouvel Administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

3. La durée du mandat de Madame Isabelle Schul, employée, demeurant à B-6780 Messancy, 101, rue de la Promenade, est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

4. le mandat de Commissaire aux Comptes de FISCOGES, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-174051 est renouvelé pour une durée d'un an, à savoir, pour la revue des comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Certifié sincère et exact

A.G. BUILDINGS S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014057525/22.

(140066424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 14.027,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 10 avril 2014 entre Monsieur Björgolfur Thor Björgolfsson et Verne Datacenter Ltd. une société des Bahamas ayant son siège social à suite 102, Saffrey Square, Bay Street and Bank Lane, 13937 Nassau, Bahamas étant enregistrée sous le numéro 170590 B, que Monsieur Björgolfur Thor Björgolfsson a cédé 7.317 de ses parts sociales à la société Verne Datacenter Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 23 Avril 2014.

Référence de publication: 2014057445/16.

(140065800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Verim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 18 avril 2014 que:

- les démissions de M. Mario Cohn et de M. Giovanni La Forgia en tant qu'administrateurs de la Société sont acceptées avec effet immédiat;

- Kaliroi Thouas et Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont élues en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2020.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014057452/16.

(140065524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Avanzia Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 10 avril 2014 que l'assemblée a décidé de renommer Dr. Karl Heinz Thomas Altenhain, M. Tor Erland Fyksen, M. Christian Holme, M. Tom Ruud et Dr. Thomas Schlieper en tant que membres du conseil d'administration de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2014:

De sorte que le conseil d'administration est composé comme suit

- Dr. Karl Heinz Thomas Altenhain
- M. Tor Erland Fyksen
- M. Christian Holme
- M. Tom Ruud et
- Dr. Thomas Schlieper

PoPour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

ADVANZIA Bank S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014057532/22.

(140066659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**AAA Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 162.415.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 janvier 2014*

*Conseil d'Administration*

Ayant constaté la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par Monsieur Eric Bérard, en date du 31 décembre 2013, les deux administrateurs ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Monsieur Eric Strugarek né le 16/04/1962 à Briey (France) et résidant à L-8391 NOESPELT, 6 rue de l'Ecole. Le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Strugarek se terminera en même temps que les mandats des autres administrateurs soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Le pouvoir de signature de Monsieur Eric Strugarek sera conjoint à un autre administrateur

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014057550/16.

(140066884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Aequitas Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 92.773.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 7 mars 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, gérants de catégorie A, et de Monsieur Mark GORHOLT et Monsieur Frank PLETSCHE, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Aequitas Europe 1 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057534/17.

(140066734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 109.476.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a élu par voie de cooptation conformément aux statuts coordonnés de la Société M. Tom Ruud en tant que nouveau membre du conseil, en la fonction d'administrateur de classe C, en remplacement de M. Henning Eskild Jensen. Le nouveau mandataire est inscrit à l'adresse professionnelle suivante: Stranden 1, 0250 Oslo/Norvège.

M. Tom Ruud ainsi que Dr. Karl Heinz Thomas Altenhain, M. Tor Erland Fykken, M. Christian Holme et Dr. Thomas Schlieper représentent les membres du conseil d'administration de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2014.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a confirmé la nomination par courrier en date du 03 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

ADVANZIA Bank S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014057533/21.

(140066659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Applecross Immobilière I S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.820.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2013*

- La cooptation de Madame Cynthia BODY, née le 29 mars 1989 à Messancy (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

APPLECROSS IMMOBILIERE I S.A.

Signature

Référence de publication: 2014057563/16.

(140066780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

—  
EXTRAIT

Par résolutions du 11 avril 2014, l'associé unique a décidé;

De réélire au poste d'administrateur Messieurs Ian Cramb, Michel Longhini, Philippe Hoss et Bernard Basecqz. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration avec effet au 11 avril 2014 que Monsieur Ian Cramb a été réélu Président du Conseil d'administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Tony Silori / Vérane Waltregny

Membre de la direction / Adjoint à la Direction

Référence de publication: 2014057438/18.

(140065920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Arbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 54.325.

—  
*Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 17 avril 2014*

L'Assemblée a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Philippe RIVIERE de ses fonctions d'administrateur B de la Société.

- de nommer aux fonctions d'administrateur B de la Société, Madame Solange CHARPENTIER, employé privé, née à Bois-Colombes, le 15 mai 1943, résidante au 66, rue Denfert Rochereau, Boulogne-Billancourt F-92100 France jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

- de reconduire Monsieur André LEVEQUE et Madame Jolanta HALAGARDA dans leurs fonctions d'administrateurs A de la Société et DATA GRAPHIC S.A. dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014057565/20.

(140066448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 39.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057527/9.

(140066436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 92.771.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 7 mars 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, gérants de catégorie A, et de Monsieur Mark GORHOLT et Monsieur Frank PLETSCHE, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057535/17.

(140066693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Aztek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3835 Schiffange, 39, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 50.311.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 22 avril 2014*

1. La démission de Monsieur Olivier Barré de son mandat d'administrateur-délégué est acceptée
2. La démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration est acceptée.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme nouveaux administrateurs:

- *Administrateurs*

Monsieur Claude Barré, retraité, né le 11 avril 1940, à La Roche sur Yvon (France), demeurant au 14, rue du Fonds des Près F-57680 Corny-sur-Moselle, est nommé en tant qu'administrateur.

Monsieur Olivier Barré, administrateur de sociétés, né le 03 septembre 1970, à Metz (France), demeurant au 4, clos de Beva F-57680 Corny-sur-Moselle, est nommé en tant qu'administrateur.

Monsieur Philippe Muller, directeur général, né le 26 mai 1974, à Metz (France), demeurant au 7, clos de Baine F-54700 Norroy les Ponts à Mousson, est nommé en tant qu'administrateur.

Monsieur Olivier Riquart, directeur technique, né le 19 février 1974, à Béthune (France), demeurant au 5, rue des roulettes F-62620 Barlin, est nommé en tant qu'administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2019.

- *Administrateur-délégué*

Monsieur Claude Barré, retraité, né le 11 avril 1940, à La Roche sur Yvon (France), demeurant au 14, rue du Fonds des Près F-57680 Corny-sur-Moselle, est nommé en tant qu'administrateur-délégué. Son mandat est conclu pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Pour AZTEK S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014057570/28.

(140066775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---



**AmTrust Insurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 166.633.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AmTrust Insurance Luxembourg S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a notarial deed of January 19, 2012, by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 749 of March 21<sup>st</sup>, 2012. The Articles of Incorporation have been amended by deed of Maître Paul Decker, prenamed, on March 22<sup>nd</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1276 of May 23<sup>rd</sup>, 2012, and registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 166633.

The meeting was presided by Solange Wolter-Schieres, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Valérie Coquille, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer the Registered office to Leudelange, Building Elise, Am Bann, 21 rue Léon Laval L-3372 Leudelange and subsequent modification of the first Paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation.

2. Change of the currency of the capital of the Company from USD to EUR with the exchange rate of 0.7251 USD/EUR of December 31<sup>st</sup>, 2013 with effect January 1<sup>st</sup>, 2014.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- As it appears from the attendance list, all the seven hundred and fifty (750) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to transfer the registered office to Leudelange Building Elise, Am Bann, 21 rue Léon Laval L-3372 Leudelange and to amend the first Paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company so as to henceforth read as follows:

**Art. 2. 1<sup>st</sup> Paragraph.** "The registered office is established in Leudelange."

*Second resolution*

The General Meeting resolves to change the company's currency capital from United States Dollars to Euro with the exchange rate of zero point seven two five one (0.7251) USD/EUR of December 31<sup>st</sup>, 2013, with effect January 1<sup>st</sup>, 2014. The share capital is converted from seven million five hundred thousand United States Dollars (7,500,000 USD) to five million four hundred thirty eight thousand two hundred fifty euros (5,438,250 EUR) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a nominal value also converted from ten thousand United States Dollars (USD 10,000) to seven thousand two hundred fifty-one euros (7,251 EUR).

*Second resolution*

In consequence amend Article 5 of the articles of incorporation as follows:

**" Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital is fixed at five million four hundred thirty eight thousand two hundred fifty euros (5,438,250 EUR), divided into seven hundred and fifty (750) shares with a par value of seven thousand two hundred fifty-one euros (7,251 EUR)."



### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français.

L'an deux mil quatorze, le dix mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AmTrust Insurance Luxembourg S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 janvier 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 749 du 21 mars 2012, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1276 du 23 mai 2012, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 166633.

L'assemblée est présidée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Valérie Coquille, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social à Leudelange, Building Elise, Am Bann, 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange et modification subséquente du premier alinéa de l'Article 2 des statuts.

2. Changement de la devise du capital social du dollar des Etats-Unis pour l'euro au taux de change suivant: 0.7251 USD/EUR du 31 décembre 2013 avec effet 1<sup>er</sup> janvier 2014.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les sept cent cinquante (750) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le du siège social à Leudelange, Building Elise, Am Bann, 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange et de modifier le premier alinéa de l'Article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est fixé à Leudelange.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la devise du capital social du dollar des Etats-Unis d'Amérique pour l'Euro avec un taux de change de zéro virgule sept deux cinq un (0.7251) USD / EUR du 31 décembre 2013, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le capital social est converti de sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (7.500.000 USD) à cinq millions quatre cent trente-huit mille deux cent cinquante euros (5.438.250 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale également convertie de dix mille dollars des Etats-Unis (10.000,- USD) à sept mille deux cent cinquante-et-un euros (7,251 EUR) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions quatre cent trente-huit mille deux cent cinquante euros (5.438.250,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de sept mille deux cent cinquante et un euros (7.251,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12779. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056348/124.

(140064779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

**KW Investment Four Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.257.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.  
Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KW Real Estate Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184572, duly represented by Mr Benoît TASSIGNY residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated on 11 April 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "KW Investment Four Lux S.à r.l.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

**Art. 15.** The business year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 16.** Every year on 31<sup>st</sup> December the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Subscription and payment*

The 125 (one hundred and twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, KW Real Estate Lux S.à.r.l., above named.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

79212

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,200.-.

*Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

*First resolution*

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Yves Cheret, born on 1 May 1966 in Eupen (Belgium), residing at 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid,
2. Mrs Daniela Ingeborg Klasén-Martin, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), residing at 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

*Second resolution*

The company's registered office is located at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE QUINZIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KW Real Estate Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184572,

ici représentée par Monsieur Benoît TASSIGNY, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 avril 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «KW Investment Four Lux S.à.r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

*Souscription et paiement*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, KW Real Estate Lux S.à.r.l., prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

*Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Yves Cheret, né le 1 mai 1966 à Eupen (Belgique), demeurant au 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid,
2. Madame Daniela Ingeborg Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Bari (Italie), demeurant au 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France,

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 avril 2014. Relation: RED/2014/899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014056048/219.

(140064481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Finnlines Baltic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057760/9.

(140067021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**FlyBalaton Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.949.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of April.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "FlyBalaton Investment S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number B 150 949, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 29 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 453 on 3 March 2010,

and whose articles of association have been amended

- on 7 July 2010 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2169 on 13 October 2010;

The Meeting is presided by Ms Inessa Wendland, private employee, professionally residing at 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The Chairman appoints as secretary Ms Lya Krueger, private employee, professionally residing at 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The Meeting elects as scrutineer Ms Lya Krueger, private employee, professionally residing at 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That a convening notice to attend the Meeting was duly published on 17 March 2014 and on 27 March 2014.

B) That 80 percent of the share capital are present or represented at the Meeting, so that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

C) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision over the dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Authorisation of the Board of Directors to implement the resolutions of the Meeting;
4. Miscellaneous.

D) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

Then, the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decided the dissolution in anticipation of the Company and puts the Company into liquidation as of 7 April 2014.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator Mr Gábor Zoltán Nagy, born on 5 July 1967 in Pécs, Hungary, residing at 17-19. 1. em Mária u. 3/a, 7621 Pécs, Hungary.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

*Third resolution*

The meeting resolved to also authorise the Board of Directors to implement the resolutions of the Meeting.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sept avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "FlyBalaton Investment S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 150 949, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 3 mars 2010,

et dont les statuts ont été modifiés:

- le 7 juillet 2010, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2169 du 13 octobre 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Inessa Wendland, employée privée, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Lya Krueger, employée privée, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Lya Krueger, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, 1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'avis de convocation pour assister à l'Assemblée a été dûment publié le 17 mars 2014 et le 27 mars 2014.

B) Que 80 pour cents du capital social est présent ou représenté et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Autorisation au Conseil d'Administration à mettre en oeuvre les résolution d'Assemblée;
4. Divers.

D) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter du 7 avril 2014.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer liquidateur Monsieur Gábor Zoltán Nagy, né le 5 July 1967 à Pécs, Hongrie, demeurant à 17-19. 1. em Mária u. 3/a, 7621 Pécs, Hongrie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

## Troisième résolution

L'Assemblée autorise aussi le Conseil d'Administration à mettre en oeuvre tous résolutions.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée."

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par le présent acte, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Wendland, Krueger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 avril 2014. Relation: RED/2014/846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014055963/125.

(140064674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

**KW Investment One Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.250.

—  
STATUTS

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KW Real Estate Lux S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184572, duly represented by Mr Benoît TASSIGNY residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated on 11 April 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "KW Investment One Lux S.à.r.l."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

**Art. 15.** The business year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 16.** Every year on 31<sup>st</sup> December the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Subscription and payment*

The 125 (one hundred and twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, KW Real Estate Lux S.à.r.l., above named.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

### Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,200.-.

### Résolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### First resolution

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Yves Cheret, born on 1 May 1966 in Eupen (Belgium), residing at 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid,
2. Mrs Daniela Ingeborg Klasén-Martin, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), residing at 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

#### Second resolution

The company's registered office is located at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Follows the french version of the preceding text: Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE QUINZIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KW Real Estate Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184572,

ici représentée par Monsieur Benoît TASSIGNY, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 avril 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «KW Investment One Lux S.à.r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et paiement*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, KW Real Estate Lux S.à.r.l., prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Yves Cheret, né le 1 mai 1966 à Eupen (Belgique), demeurant au 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid,
2. Madame Daniela Ingeborg Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Bari (Italie), demeurant au 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France,

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 avril 2014. Relation: RED/2014/896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014056049/219.

(140064390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

### **Izurium Credit Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.257.

---

#### EXTRAIT

En date du 24 avril 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 7 mars 2014;
- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 7 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057834/15.

(140066631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Fourteen Felicia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.429.

Par résolutions prises en date du 22 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Nomination de Shari Vershell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. Nomination de Joseph Glatt, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
5. Nomination de Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
6. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante, avec effet immédiat;
7. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057751/25.

(140066468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Rembrandt Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.466.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "REMBRANDT HOLDINGS S.A.", a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 108466, pursuant to a notarial deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 of May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 18<sup>th</sup> of October 2005, number 1055, page 50602 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of the Company were last amended on the 19 December 2008, by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 11<sup>th</sup> of February 2009, number 300, page 27080.

The meeting is opened by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints Mrs Konstanze HOELLERMANN as secretary of the meeting, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Caroline RONFORT, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman then states the following:

(i) That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. Approval of the interim financial statements of the Company as at 04<sup>th</sup> April 2014
2. Discharge given to the board of directors of the company for the performance of their duties from 1<sup>st</sup> January 2014 until the date of putting the Company into liquidation;
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
4. Appointment of the liquidator and determination of its powers.



(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at 4<sup>th</sup> April 2014.  
A copy of said interim account shall remain attached to the present deed.

*Second resolution*

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1<sup>st</sup> January 2014 until the date of putting the Company into liquidation.

*Third resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

- Value Partners S.A., a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-8308 Capellen (Grand Duchy of Luxembourg), 89A, rue Pafebruch (WestSide Village - Immeuble Aubépine), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 172950 (the “Liquidator”).

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE QUINZIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Atttert.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «REMBRANDT HOLDINGS S.A.», une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.466 constituée suivant acte notarié de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 octobre 2005, numéro 1055, page 50602 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2009, numéro 300, page 27080.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Konstanze HOELLERMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline RONFORT, préqualifiée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 04 avril 2014;
2. Décharge donné aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 4 avril 2014.

Une copie de la prédite situation comptable restera annexée aux présentes.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

*Troisième résolution:*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Quatrième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

- Value Partners S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8308 Capellen (Grand-duché de Luxembourg), 89A, rue Pafebruch (WestSide Village - Immeuble Aubépine) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172950 (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée

(la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, K. HOELLERMANN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 avril 2014. Relation: RED/2014/904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014056166/168.

(140064706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

#### **Felten Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 98.555.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2014:

1. Acceptation de la démission de Madame FELTEN-SCHOLTES Sylvie, née à Luxembourg le 7 mars 1953 et demeurant à 21, rue de Goebblange L-8392 Nospelt, du poste de gérant administratif

2. Monsieur FELTEN Serge, né le 17 avril 1978 et demeurant professionnellement à 21, rue de Goebblange L-8392 Nospelt, est nommé gérant unique.

La société est engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle et illimitée du gérant unique.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour extrait conforme

Monsieur FELTEN Serge

Gérant unique

Référence de publication: 2014057757/18.

(140066199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**KW Investment Three Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.255.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL.  
Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KW Real Estate Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184572, duly represented by Mr Benoît TASSIGNY residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated on 11 April 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "KW Investment Three Lux S.à r.l."

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two managers or by the individual signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

**Art. 15.** The business year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 16.** Every year on 31<sup>st</sup> December the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Subscription and payment*

The 125 (one hundred and twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, KW Real Estate Lux S.à.r.l., above named.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,200.-.

#### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Yves Cheret, born on 1 May 1966 in Eupen (Belgium), residing at 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid,
2. Mrs Daniela Ingeborg Klasén-Martin, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), residing at 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

#### *Second resolution*

The company's registered office is located at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE QUINZIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KW Real Estate Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184572,

ici représentée par Monsieur Benoît TASSIGNY, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 avril 2014

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «KW Investment Three Lux S.à.r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et paiement*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, KW Real Estate Lux S.à.r.l., prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

1. Monsieur Yves Cheret, né le 1 mai 1966 à Eupen (Belgique), demeurant au 35, rue Tresch, L-8373 Hobscheid,



2. Madame Daniela Ingeborg Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Bari (Italie), demeurant au 17, rue Seigneurs d'Hesperange, F-57570 Rodemack, France,

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 avril 2014. Relation: RED/2014/898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014056050/219.

(140064466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

**Hosta, Société à responsabilité limitée,  
(anc. NUCCO Management S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.844.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NUCCO Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.844 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 4<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1844, dated July 31<sup>st</sup>, 2013, whose articles of association have not been amended since (the Articles):

FCPR (fonds commun de placement à risques) Astorg V, represented by its management company Astorg Partners, a société par actions simplifiée, duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its registered office at 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 419 838 545,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on March 19<sup>th</sup>, 2014.

Hereinafter the appearing party is referred to as the Sole Shareholder.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The twelve thousand and five hundred (12,500) shares of the Company, each having a par value of one euro (EUR 1) representing the entire subscribed capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the following items;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the denomination of the Company from "NUCCO Management S.à r.l." to "Hosta";

2. Subsequent amendment to article 1 of the Articles in order to reflect the change adopted in item 1 above;

3. Amendment to the shareholders' register of the Company;

4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "NUCCO Management S.à r.l." to "Hosta".

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

**"Art. 1. Name.** The name of the Company is "Hosta" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above change and hereby grants power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Pandomus to proceed on behalf of the Company with the registration of the new denomination in the shareholders' register of the Company.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NUCCO Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.844 (la Société), constituée suivant acte passé le 4 juin 2013 par devant le notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1844, en date du 31 juillet 2013, les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis (les Statuts).

FCPR (fonds commun de placement à risques) Astorg V, représenté par sa société de gestion Astorg Partners, une société par actions simplifiée dûment constituée et valablement existante sous les lois de la France, ayant son siège social au 68 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 419 838 545,

représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 19 mars 2014;

Il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associé Unique.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1.- EUR), représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société de NUCCO Management S.à r.l." en "Hosta";
  2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de refléter la résolution adoptée au point 1 ci-dessus;
  3. Modification du registre des associés de la Société;
  4. Divers.
- IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de «NUCCO Management S.à r.l.» en «Hosta».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Hosta» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accordent par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Pandomus afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la nouvelle dénomination dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est d'environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2014. LAC/2014/14479. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056107/121.

(140064385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2014.

---

**Brand 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 178.591.

*Cession de parts sociales*

En vertu d'un acte de cession de parts sous seing privé en date du 30 décembre 2013, la société LEXPARK PROPERTIES LIMITED a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la Société, soit 12.500 parts sociales, à la société SOLUTIONS 30 SE, société européenne ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, R.C.S. Luxembourg B 179097.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057607/13.

(140066438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

In the year two thousand fourteen, on the eight of April,  
before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of "ORCO PROPERTY GROUP", a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 44.996, (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on September 9, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 529 of November 5, 1993, page 25387, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a notarial deed on September 25, 2013, published in the Mémorial, number 2832 of 12 November 2013, page 135918.

The General Meeting is opened at 2.00 p.m. by Mr. Martin MATULA, with professional address at Na Porici 26, Prague 110 00, Czech Republic, as chairman of the General Meeting (the "President"), in the chair.

The President appoints as secretary Mr. Cedric CASAMAYOU, with professional address at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Meeting appoints as scrutineer Ms Nathalie CLAES, with professional address at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The office of the General Meeting having thus been constituted, the President declared and requested the notary to state:

I. That a duly convened extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was held on 10 March 2014 (the "March Meeting") to deliberate on the agenda described below. During the March Meeting, Gamala Limited, being a shareholder of the Company and representing 30.72 percent of the share capital of the Company, requested the adjournment of the March Meeting by four (4) weeks. Accordingly, in application of article 67 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "LCA"), no resolutions were taken on any points of the agenda of the March Meeting and the March Meeting was thus adjourned until 8 April 2014 at 14.00 CET.

II. That new convening notices for the present General Meeting, containing the agenda, were published further to the adjournment of the March Meeting:

- in the Mémorial, number 641 of 12 March 2014, page 30728; and

- in the newspaper "Tageblatt", number 60 of 12 March 2014, as it appears from the copies presented to the General Meeting.

III. That the agenda of the March Meeting and of the present General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Removal of Mr. Jean-François Ott from the board of directors of the Company.

2. Appointment of Mr. Guy Shanon to the board of directors of the Company.

3. Appointment of Mr. Ian Cash to the board of directors of the Company.

4. Appointment of Mr. Tomáš Salajka to the board of directors of the Company.

5. Decision to decrease the corporate capital of the Company from its present amount of EUR 229,015,258.- to EUR 114,507,629.- without cancellation of shares, by decreasing the accounting par value of the existing shares from EUR 2.- to EUR 1.- per share with allocation of the reduction proceeds to a reserve (which is available for distribution after the expiry of a period of 30 days following the publication of the minutes of the Meeting in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations). The purpose of such decrease of the share capital is to adapt the share capital and the accounting par value of shares to the prevailing market situation, notably the Company's share price.

IV. That the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on the attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the members of the office and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

V. That it appears from the said attendance list, that out of 114,507,629 shares in circulation, 81,240,401 share(s) is (are) present or duly represented at the present General Meeting.

The President informs the General Meeting that with respect to points 1 to 4 of the agenda mentioned above, the General Meeting shall validly adopt such resolutions by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the General Meeting, without any quorum requirements. The President further informs the General Meeting that with respect to point 5 of the agenda mentioned above, since this point of the agenda includes statutory

changes, the General Meeting shall not validly deliberate, unless one half at least of the corporate capital is represented and the resolution, in order to be adopted, must be carried by a majority of two-thirds of the votes cast. In any case and pursuant to the provisions of articles 19 and 23 of the articles of incorporation of the Company, votes cast shall not include votes attached to shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

The President informs the General Meeting that quorum requirement with respect to point 5 of the agenda is met and the General Meeting is validly constituted and can validly deliberate on the items of the agenda.

VI. That the President read to the General Meeting, in accordance with the article 57 of the LCA, a summary of cases when Company's directors abstained from voting and deliberation on certain matters during certain meetings of the Company's board of directors due to potential conflicts between the interests of those directors and the Company.

Me François Kremer stated that in relation to the conflict of interests report presented by the Chairman, it is necessary and customary in accordance with article 57 of LCA to address the said report in written to the General Meeting.

Thereupon the General Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

Decision to remove Mr. Jean-François Ott, chairman, from the board of directors of the Company with immediate effect.

The General Meeting takes note of the resignation of Mr. Jean-François Ott from the board of directors of the Company with effect as of 27 March 2014, and therefore no resolution from the General Meeting has to be taken in this respect.

*Second resolution*

Decision to appoint Mr. Guy Shanon to the board of directors of the Company until the Company's annual general meeting of 2014 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2013.

The General Meeting takes note of the fact that Kingstown Capital, acting as manager for and on behalf of (i) Ktown, LP, (ii) Kingstown Partners Master Ltd and (iii) Kingstown Partner II, LP - Kingstown, being shareholders of the Company representing more than 10 percent of the share capital of the Company, who had requested the addition of item 2 of the above agenda of the General Meeting, requested by a letter sent to the Company on 7 April 2014 the removal of this item from the agenda of the General Meeting.

Therefore no resolution from the General Meeting has to be taken in respect of this item of the agenda.

*Third resolution*

Decision to appoint Mr. Ian Cash to the board of directors of the Company until the Company's annual general meeting of 2014 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2013.

Votes for: 34, 904,774 / 42.96%

Abstentions: //

Votes against: 46,335,627 / 52.04%

Consequently the resolution is rejected.

At the request of the representative of Alchemy Special Opportunities Fund II LP, Me François Kremer requests the voting on agenda items 3 and 4 to be openly cast.

This request is supported by Me Philipp Simon representing Kingstown Partners II L.P., Kingstown Partners Master Ltd and Ktown, LP. The chairman replies that the Company has been advised to maintain the vote on agenda items 3 and 4 by secret ballot.

*Fourth resolution*

Decision to appoint Mr. Tomáš Salajka to the board of directors of the Company until the Company's annual general meeting of 2014 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2013.

Votes for: 49,172,854 / 70.94%

Abstentions: 11,928,052

Votes against: 20,139,495 / 29.06%

Consequently the resolution is adopted.

At the request of the representative of Alchemy Special Opportunities Fund II LP, Me François Kremer requests the voting on agenda items 3 and 4 to be openly cast.

This request is supported by Me Philipp Simon representing Kingstown Partners II L.P., Kingstown Partners Master Ltd and Ktown, LP.

The chairman replies that the Company has been advised to maintain the vote on agenda items 3 and 4 by secret ballot.

#### *Fifth resolution*

The General Meeting resolves to decrease the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and fourteen million five hundred and seven thousand six hundred and twenty-nine euros (EUR 114,507,629.-) so as to reduce it from its present amount of two hundred and twenty-nine million fifteen thousand two hundred and fifty-eight euros (EUR 229,015,258.-) to one hundred and fourteen million five hundred and seven thousand six hundred and twenty-nine euros (EUR 114,507,629.-), without cancellation of shares, but by decreasing the accounting par value of the existing shares from two euros (EUR 2.-) to one euro (EUR 1.-) per share and with allocation of the reduction proceeds to a reserve (which is available for distribution after the expiry of a period of thirty (30) days following the publication of the minutes of this General Meeting in the Luxembourg official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations). The purpose of such decrease of the share capital is to adapt the share capital and the accounting par value of shares to the prevailing market situation, notably the Company's share price. As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend and restate the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at one hundred and fourteen million five hundred and seven thousand six hundred and twenty-nine euros (EUR 114,507,629.-), represented by one hundred and fourteen million five hundred and seven thousand six hundred and twenty-nine (114,507,629) shares without nominal value. The accounting par value is calculated as the corporate capital divided by the number of issued shares which amounts to one euro (EUR 1.-)."

Votes for: 60,355,643 / 74.33%

Abstentions: 40,209

Votes against: 20,844,549 / 25.67%

Consequently the resolution is adopted.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand six hundred euros (EUR 2,600).

No further item being on the agenda of the General Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the General Meeting at 3.38 p.m.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le huit avril,

par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée Générale") de Orco Property Group, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.996 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 529, page 25387 en date du 5 novembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié en date du 25 septembre 2013, publié au Mémorial, numéro 2832, page 135918 en date du 12 novembre 2013.

L'Assemblée Générale est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Martin MATULA, dont l'adresse professionnelle est au 26, Na Porici, Prague 110 00, République tchèque, en tant que président de l'Assemblée Générale (le "Président").

Le Président a nommé comme secrétaire Monsieur Cedric CASAMAYOU, dont l'adresse professionnelle est au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale a élu comme scrutateur Madame Nathalie CLAES, dont l'adresse professionnelle est au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré que et a demandé au notaire de statuer que:



I. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dûment convoquée a été tenue le 10 mars 2014 (l'"Assemblée de mars") afin de délibérer sur l'ordre du jour mentionné ci-dessous. Pendant l'Assemblée de mars, Gamala Limited, étant un actionnaire de la Société et détenant 30,72 pourcent du capital social de la Société, a demandé la prorogation de l'Assemblée de mars à quatre (4) semaines. En conséquence, conformément à l'article 67 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps en temps ("LCA"), aucune résolution a été prise sur aucun point de l'ordre du jour de l'Assemblée de mars et l'Assemblée de mars a été prorogée jusqu'au 8 avril 2014 à 14:00 CET.

II. Des nouveaux avis de convocations pour la présente Assemblée Générale, contenant l'ordre du jour, ont été publiés suite à la prorogation de l'Assemblée de mars:

- dans le Mémorial, numéro 641, du 12 mars 2014, page 30728; et

- dans le journal luxembourgeois "Tageblatt", numéro 60 du 12 mars 2014, ainsi qu'il ressort des exemplaires présentés à l'Assemblée Générale.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée de mars et de l'Assemblée Générale actuelle est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Révocation de M. Jean-François Ott du conseil d'administration de la Société.

2. Nomination de M. Guy Shanon au conseil d'administration de la Société.

3. Nomination de M. Ian Cash au conseil d'administration de la Société.

4. Nomination de M. Tomáš Salajka au conseil d'administration de la Société.

5. Décision de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de 229.015.258,- EUR à 114.507.629,- EUR sans annulation des actions, par la diminution de la valeur du pair comptable des actions existants de 2,-EUR à 1,- EUR par action avec allocation du montant de réduction à une réserve (laquelle sera disponible pour distribution après l'expiration de la période de 30 jours suite à la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations luxembourgeois). L'objet de cette réduction du capital social est d'adapter le capital social et la valeur du pair comptable à la situation actuelle de marché, en particulier le prix d'action de la Société.

IV. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte à des fins d'enregistrement.

V. Il ressort de cette liste de présence, que sur les 114.507.629 actions émises, 81.240.401 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale.

Le Président informe l'Assemblée Générale que s'agissant du point 1 jusqu'au point 4 de l'ordre du jour mentionnés ci-dessus, les résolutions seront valablement adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, sans exigence de quorum. Le Président ensuite informe l'Assemblée Générale que s'agissant du point 5 de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, comme ce point de l'ordre du jour porte sur des modifications des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est représentée et la résolution, pour être adoptée, doit être approuvée par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés. En tout cas et conformément aux dispositions des articles 19 et 23 des statuts de la Société, les suffrages exprimés ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le Président informe l'Assemblée Générale que le quorum de présence requis s'agissant du point 5 de l'ordre du jour est atteint et que l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

VI. Le Président a donné lecture à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 57 de la LCA, d'un résumé des cas où des administrateurs de la Société se sont abstenus de voter et de délibérer sur certaines questions lors de certaines réunions du conseil d'administration de la Société en raison de conflits potentiels entre les intérêts de ces administrateurs et la Société.

Me François Kremer déclare qu'en relation avec le «conflict of interests report» présenté par le Président, il est nécessaire et habituel en accord avec l'article 57 de LCA, d'adresser ledit rapport par écrit à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Décision de révoquer M. Jean-François Ott, président, du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-François Ott du conseil d'administration de la Société avec effet à compter du 27 mars 2014 et par conséquent aucune résolution de l'Assemblée Générale ne doit être prise sur ce point.



#### Deuxième résolution

Décision de nommer Monsieur Guy Shanon au conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014 délibérant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui se termine le 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que Kingstown Capital, agissant en tant que manager de et pour le compte de (i) Ktown, LP, (ii) Kingstown Partners Master Ltd et (iii) Kingstown Partner II, LP - Kingstown, étant des actionnaires de la Société représentant plus de 10 pour cent du capital social de la Société qui avaient demandé l'ajout du point 2 de l'ordre du jour ci-dessus de l'Assemblée Générale, a demandé par une lettre envoyée à la Société le 7 avril 2014 la suppression de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Par conséquent, aucune résolution de l'Assemblée Générale ne doit être prise sur ce point de l'ordre du jour.

#### Troisième résolution

Décision de nommer Monsieur Ian Cash au conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014 délibérant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui se termine le 31 décembre 2013.

Votes pour: 34.904.774 / 42,96%

Abstentions: //

Votes contre: 46.335.627 / 57,04%

En conséquence, la résolution est rejetée.

A la demande du représentant d'Alchemy Special Opportunities Fund II LP, Maître François Kremer demande à ce que le vote concernant les points 3 et 4 de l'agenda soit fait publiquement. Cette demande est appuyée par Maître Philipp Simon qui représente Kingstown Partners II L.P., Kingstown Partners Master Ltd et Ktown, LP. Le Président répond que la Société a été avisée de procéder par vote secret en rapport avec les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

#### Quatrième résolution

Décision de nommer Monsieur Tomáš Salajka au conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014 délibérant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui se termine le 31 décembre 2013.

Votes pour: 49.172.854 / 70,94%

Abstentions: 11.928.052

Votes contre: 20.139.495 / 29,06%

En conséquence, la résolution est adoptée.

A la demande du représentant d'Alchemy Special Opportunities Fund II LP, Maître François Kremer demande à ce que le vote concernant les points 3 et 4 de l'agenda soit fait publiquement. Cette demande est appuyée par Maître Philipp Simon qui représente Kingstown Partners II L.P., Kingstown Partners Master Ltd et Ktown, LP. Le Président répond que la Société a été avisée de procéder par vote secret en rapport avec les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatorze millions cinq cent sept mille six cent vingt-neuf euros (EUR 114.507.629,-) pour le réduire de son montant actuel de deux cent vingt-neuf millions quinze mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 229.015.258,-) à cent quatorze millions cinq cent sept mille six cent vingt-neuf euros (EUR 114.507.629,-) sans annulation des actions, mais par la diminution de la valeur du pair comptable des actions existantes de deux euros (EUR 2,-) à un euro (EUR 1,-) par action et avec allocation du montant de réduction à une réserve (laquelle sera disponible pour distribution après l'expiration de la période de 30 jours suite à la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations luxembourgeois). L'objet de cette réduction du capital social est d'adapter le capital social et la valeur du pair comptable à la situation actuelle de marché, en particulier le prix d'action de la Société. En conséquence de la résolution susmentionnée, l'Assemblée Générale décide de modifier et refondre le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise ci-dessus, de sorte que le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 se lira désormais comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent quatorze millions cinq cent sept mille six cent vingt-neuf euros (EUR 114.507.629,-) représenté par cent quatorze millions cinq cent sept mille six cent vingt-neuf (114.507.629) actions sans valeur nominale. La valeur du pair comptable est calculée en prenant en compte le capital social divisé par le nombre d'actions émises et s'élève à un euro (EUR 1,-)."

Votes pour: 60.355.643 / 74,33%

Abstentions: 40.209

Votes contre: 20.844.549 / 25,67 %

En conséquence, la résolution est adoptée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a clôturé l'Assemblée Générale à 15.38 heures.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Matula, C. Casamayou, N. Claes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 avril 2014. REM/2014/880. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014057322/293.

(140065803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Immobilier Europa Direkt Property Co 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.315.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of April.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., a limited liability company incorporated and governed by the law of Luxembourg with registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg and registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, number B 176103.

Hereby represented by Mr Benoit Thelen, residing in Luxembourg with professional address in 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg by virtue of a power of attorney given under private seal on the 8<sup>th</sup> April 2014 in Luxembourg.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of "Immobilier Europa Direkt Property Co 4 S.à r.l." (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate purpose.**

2.1. The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties.

2.3. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time,- to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, warrants and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Corporate capital

**Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) represented by 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) per share.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

## Chapter III. - Management

### Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. - Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

**Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s).** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 12. Shareholder(s)' voting rights.** Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

#### Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

#### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

#### Chapter VIII. - Audit

**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

#### Chapter IX. - Governing law

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, Alpha Z Immo Europa S.à r.l., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 13 (thirteen) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro).

All these 13 (thirteen) shares have been fully paid up by the appearing party by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to the last day of December 2014.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at four constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

(a) Mr Finbarr BROWNE, born in Cork (Ireland) on 7 November 1973 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(b) Mr Gary JANAWAY, born in London (United Kingdom) on 7 November 1964 with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(c) Mr Paul FARMER, born on 5 March 1958 in Southend-on-Sea (United Kingdom), with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(d) Mr Anthony SMEDLEY, born on 30 August 1968 in Rochdale, UK, residing at 31 Gresham Street, London EC2V 7QA, United Kingdom.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

### *Powers*

The appearing person, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Alpha Z Immo Europa S.à r.l., une société anonyme constituée et gouvernée par le droit du Luxembourg avec siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg et immatriculée auprès de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 176103.

Ici représentée par Monsieur Benoit Thelen, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "Immobilier Europa Direkt Property Co 4 S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de même que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières.

2.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

2.4 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, warrants, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale



de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

### Chapitre III. - Gérance

#### Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

**Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

**Art. 12. Droit de vote d'associé(s).** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou e-mail).

#### Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

## Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

## Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

## Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, Alpha Z Immo Europa S.à r.l., déclare souscrire toutes les 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.000,- (treize mille euros).

Toutes ces 13 (treize) parts sociales ont été libérées entièrement par la partie comparante au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 13.000,- (treize mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le dernier jour de décembre 2014.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à quatre, formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Finbarr BROWNE, né le 7 novembre 1973 à Cork (Irlande), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Monsieur Gary JANAWAY, né le 7 novembre 1964 à Londres (Royaume-Uni), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Monsieur Paul FARMER, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea (Royaume-Uni), avec adresse au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(d) Monsieur Anthony SMEDLEY, né le 30 août 1968 à Rochdale (Royaume-Unis), avec adresse au 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume Uni;

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

### *Pouvoir*

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Benoit Thelen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 avril 2014. LAC / 2014 / 17039. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057203/471.

(140065756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Trelson Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.395.

—  
EXTRAIT

En date du 17 avril 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet au 07 mars 2014.

- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 07 mars et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057421/14.

(140065741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.891.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 16 avril 2014*

- Monsieur Mario LALLA, né le 24 avril 1958 à Buenos Aires (Argentine), demeurant Pte Jd Peron 2375, B1629 Ahb Pilar, Buenos Aires (Argentine), est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Ursula GEISER, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014057453/15.

(140065886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**USG Professionals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 44.107.

—  
Il est à noter que lors de la réunion du conseil d'administration de la société USG Professionals S.A., il a été décidé qu'avec effet au 14 avril 2014, Monsieur MEYER Alexis Jérôme est révoqué de son poste de délégué à la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

USG Professionals S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014057444/15.

(140065872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Dalpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2545 Howald, 13, rue Théodore Speyer.

R.C.S. Luxembourg B 75.953.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057683/9.

(140066908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**East West Trading & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.177.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057704/9.

(140066764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 7 mars 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, gérants de catégorie A, et de Monsieur Mark GORHOLT et Monsieur Frank PLETSCH, gérants de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Aequitas Europe 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057536/17.

(140066885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**C-Quadrat SMN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.483.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 avril 2014*

En date du 22 avril 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Mag. Thomas Rieß, Monsieur Alexander Schütz et Monsieur Alexander Svoboda en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour C-QUADRAT SMN SICAV

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014057614/17.

(140066828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---